

Le Conseil en Energie Partagé porté par TCM : un service pour aider les communes à réaliser des économies d'énergie



Les communes jouent un rôle majeur dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il existe des dispositifs nationaux pour les aider à améliorer les performances énergétiques de leur territoire et maîtriser leur propre consommation, au premier desquels le Conseil en Energie Partagé (CEP).

Vendredi 8 octobre, les communes adhérentes au Conseil en Energie Partagé (CEP) de Troyes Champagne Métropole (TCM) se sont réunies à Creney-près-Troyes (à l'Espace Charles-de-Gaulle), sous la houlette d'Arnaud Magloire, Vice-Président de Troyes Champagne Métropole chargé du Développement Durable, des Recycleries et de l'Environnement.

À l'ordre du jour de cette réunion :

- o Le bilan énergétique des 10 dernières années écoulées des 21 communes de TCM adhérentes ;**
- o La présentation des aides financières dédiées et des chantiers vertueux mis en place dans l'agglomération.**

Cette matinée de travail s'est clôturée par une visite du centre de loisirs de Creney-près-Troyes, un exemple réussi de réhabilitation d'un bâtiment des années 1970.

Le Conseil en Energie Partagé, c'est quoi ?

Réservé aux communes ne disposant pas d'un service Energie, les CEP ont vocation à les aider à mieux maîtriser les dépenses liées aux fluides (eau, carburant, etc.) et aux énergies de leur patrimoine bâti (mairie, école, équipement sportif, etc.) et de leur éclairage public. La France compte à ce jour 345 CEP, pouvant être rattachés à des intercommunalités ou des syndicats d'énergie, entre autres. Dans l'Aube, il existe 2 CEP : celui porté par TCM, et un second, porté par le syndicat départemental d'énergie de l'Aube, qui assure la gestion d'un CEP pour les autres communes du département.

Le Conseil en Energie Partagé porté par TCM

Le CEP porté par TCM a été mis en place dès 2012, en partenariat avec l'Agence de la Transition écologique (ADEME) et la Région. Il figure parmi les actions du premier plan Climat Energie Territorial de l'agglomération, fixant une feuille de route en faveur de la transition énergétique du territoire entre 2012 et 2018. Un nouveau Plan Climat, en cours d'élaboration, sera présenté en 2022. Le CEP de TCM, qui rassemble à ce jour 21 communes, a pour missions :

- o d'établir des diagnostics énergétiques, avec préconisations ;
- o de prioriser les travaux ;
- o de gérer comptablement l'énergie ;
- o de présenter aux communes les aides existantes ;
- o d'observer les résultats obtenus suite aux interventions effectuées.

Grâce à la mise en place du CEP porté par TCM, les avancées suivantes ont été relevées, entre 2010 et 2020 :

- o Les consommations des bâtiments des premières communes de TCM adhérentes au CEP ont baissé de 31 %, et leurs dépenses énergétiques ont chuté de 32 % ;

o Plus aucun de leur bâtiment n'est chauffé au fioul.

2020, en quelques chiffres

o 291 établissements bénéficiant d'un suivi énergétique

o 183 000 m² de bâtiments communaux suivis

o 1 461 compteurs d'énergie (électricité, gaz, eau) et de points de livraison (fluides stockables : gaz propane, bois) suivis

o 2 005 factures énergétiques suivies

Les 21 communes de TCM qui adhèrent au CEP

o Bouilly

o Bréviandes

o Bucey-en-Othe

o Buchères

o Creney-Près-Troyes

o Dierrey-Saint-Pierre

o Estissac

o Fontvannes

o La Chapelle Saint-Luc

o La Rivière-de-Corps

o Les Noës-près-Troyes

o Mergey

o Montsuzain

o Moussey

o Pont-Sainte-Marie

o Rosières-Près-Troyes

o Sainte-Savine

o Saint- Julien-les-Villas

o Saint-Germain

o Saint Parres aux Tertres

o Villacerf

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr